

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2016 A 20 H 30

L'an deux mille seize et le 17 Novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué le 10 Novembre 2016 s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Madame VEZAT-BARONIA Maryse, Maire.

Étaient présents : ALBERT Magalie - ALVADO Régis - AUDOUBERT Michel - AUDOUIN Yves - BARBERO Michel - BARRIOS- CHETCUTI Katia - CHAGNE Patrick - CROS Bénédicte - FAIVRE Sébastien - FOING Jacqueline - LOURDE Michèle - MAILHOL Sylvie MESBAH-LOURDE Pascale - PONS Bernard - SANTACRUZ Roger - SAVIGNOL Claude - SOUCASSE-PIQUEMAL Eliane - VEZAT-BARONIA Maryse.

Absent : RUQUET Adolphe

Procurations : ALLIOT Lucille procuration à B.CROS - CARON-JOURDA Yves procuration à M.AUDOUBERT - DESPIERRE Francis procuration à Y. AUDOUIN - GAC Catherine procuration à S.FAIVRE -

MAILHOL Sylvie est élue secrétaire

Le Procès-verbal de la séance du 20 Septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

DAGENDA ACCESSIBILITE : Programmation

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : Mme le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal, une proposition de programmation des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Cet agenda établi sur 9 ans, sera prochainement examiné lors d'une réunion de la commission travaux.

Décision : adoption rejet autre :

Votée à l'unanimité *votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)*

II) AVIS DES DOMAINES : Terrain communal

Rapporteur Michel AUDOUBERT

Délibération Exposé Information

Objet : Mme le Maire étant membre de droit de l'AGESEP, elle indique qu'elle ne participera pas au vote sur cette question et qu'elle ne rapportera pas ce dossier.

M.AUDOUBERT rapporteur du dossier, rappelle que l'AGESEP est l'association qui gère les centres de SANA et RIEUX VOLVESTRE, tous deux recevant des malades atteints de sclérose en plaques.

Il indique que lors de la réunion du 19 Juillet 2016, les membres du Conseil ont approuvé à l'unanimité, la cession à titre gratuit à cette association, d'un terrain communal. Ce terrain de 10 000 m² environ, serait destiné à la construction d'un nouveau centre, en vue d'accueillir les malades dans des conditions plus dignes.

M.AUDOUBERT informe le Conseil Municipal que les parcelles concernées par cette cession ont été estimées à 13 000 € par le service des Domaines.

Après avoir rappelé les retombées économiques attendues par la commune en termes d'emplois et de développement, suite au regroupement sur le territoire communal de ces deux centres, M.AUDOUBERT justifie cette cession par un motif d'intérêt général et soumet ce projet au vote

Décision : adoption rejet autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : 21 / contre : 0 / abstention :)
Des personnes pouvant prendre part au vote

III) DEFENSE INCENDIE : Place de la Cathédrale

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Objet : Mme le Maire rappelle que par délibération du 17 décembre 2014, la commune avait décidé suite à la demande du SDIS, d'implanter quatre poteaux incendie sur la commune et de solliciter une aide du Conseil Départemental à ce titre.

A ce jour, seulement deux sur les quatre ont été installés, aux lieux dits « Penelle est » et « chemin Marfaut ».

Concernant celui prévu aux abords de la Cathédrale, il apparaît plus opportun dans un souci esthétique, d'opter pour une bouche incendie plus discrète.

Cette modification validée par le SDIS et portant sur le remplacement d'un poteau par une bouche, devra faire l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil Départemental.

Mme le Maire soumet cette proposition de modification au vote du Conseil Municipal, après avoir précisé que la bouche sera facturée 1 836 € HT contre 2 522 € HT pour un poteau.

Décision : adoption rejet autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : 22 / contre : 0 / abstention :)

IV) CONVENTION D'UTILISATION SALLE PLAN D'EAU

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Objet : Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la mairie a été sollicitée par des auto-entrepreneurs pour des locations régulières de la salle du plan d'eau.

Une convention a donc été préparée et il convient de fixer le montant des locations.

Mme le Maire propose le tarif horaire de 10€ et un forfait ½ journée de 30€.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité ces tarifs.

Décision : adoption rejet autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : 22 / contre : 0 / abstention : 0)

V) DECLASSEMENT CHEMIN RURAL

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Objet : Mme le Maire rappelle qu'en vue de finaliser le tracé du chemin de randonnée VIA GARONA, la commune a conclu un échange de parcelles avec un propriétaire privé.

En contre partie des parcelles reçues, la commune s'est engagée à céder le chemin rural dit de «Chouriguère».

Ce chemin étant inscrit au PDIPR ce qui le rendait inaliénable, une enquête publique doit être lancée.

Mme le Maire demande l'autorisation de procéder à cette enquête publique.

Décision : adoption rejet autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : 22 / contre : 0 / abstention : 0)

VI) PISCINE HIVER : bilan financier

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Objet : Mme le Maire remet à l'ensemble des membres du Conseil Municipal le bilan financier de la piscine d'hiver pour l'année 2015.

Il apparait que grâce à la participation financière d'une trentaine de communes de territoires voisins ainsi qu'au versement exceptionnel d'une contribution de la CCV le déficit de fonctionnement de la structure a été ramené de 54 000 € en 2014 à 14 000 € en 2015.

Ces communes qui ont contribué aux coûts de fonctionnement, seront invitées à venir découvrir la piscine après achèvement des travaux de rénovation, le 13 Décembre, lors de l'inauguration des nouveaux locaux.

Décision : adoption rejet autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

VII) TARIFS SCOLAIRES ET PERI SCOLAIRES : participation communes extérieures

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Objet : Les écoles de Rieux accueillent une cinquantaine d'enfants dont les parents ne résident pas sur la commune.

Alors que le coût moyen par enfant et par an, a été estimé à 1 200 € par l'Association des Maires de France, une participation financière de 750 € est actuellement demandée par la mairie de Rieux aux communes dans lesquelles résident ces enfants.

Mme le Maire propose de porter cette participation à 775 € pour l'année scolaire 2016-2017 et à 800 € pour 2017-2018.

Décision : adoption rejet autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : 22 / contre : 0 / abstention :)

VIII) FOYER DES JEUNES : Montant adhésion annuelle

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Objet : Madame le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir le montant de cette adhésion annuelle à 5 €.

Les membres du conseil votent à l'unanimité le maintien de ce tarif, afin que tous les jeunes qui le souhaitent, puissent adhérer et profiter des animations proposées.

Décision : adoption rejet autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : 22 / contre : 0 / abstention :)

IX) MARCHE HEBDOMADAIRE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Objet : Suite à une demande des commerçants présents le dimanche matin sur le marché, Mme le Maire propose de déménager cette manifestation de la promenade du Préau à la place du Préau (parking des écoles).

Ce nouvel emplacement serait plus visible pour les consommateurs et offrirait surtout un espace plus protégé et moins venté pour les exposants.

Le choix de ce nouveau lieu a été adopté à l'unanimité et sera effectif à compter du 20/11.

Décision : adoption rejet autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : 22 / contre : 0 / abstention :)

X) SDEHG : Modification statuts

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Objet : Madame le Maire donne lecture des modifications de statuts proposées par le SDEHG.

Ce syndicat anciennement dénommé Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute Garonne, deviendrait Syndicat Départemental d'Energie de la Haute Garonne , compte tenu de l'élargissement de ses compétences en matière d'énergie.

D'autre part, compte tenu de l'arrivée de 78 délégués de Toulouse Métropole le nombre total de délégués du comité syndical serait porté à 235.

Enfin, la liste des communes adhérentes au SDEHG prend en compte la commune nouvelle de PEGUILHAN.

Ces modifications n'appellent aucune remarque de la part du Conseil Municipal et sont adoptées à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : 22 / contre : 0 / abstention :)

XI) ENQUETE PUBLIQUE ZONE D'EPANDAGE : Conclusions

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Objet : Madame le Maire rappelle que lors de la réunion du 20/09/2016, il avait été porté à la connaissance du Conseil Municipal qu'une enquête publique inter-départementale se déroulerait sur la commune du 15 septembre au 14 octobre 2016.

Cette enquête, portant sur une demande d'autorisation d'extension du périmètre d'épandage des sous produits de l'usine de production de pâte à papier de St Gaudens, n'a donné lieu à aucune visite en mairie et n'a suscité aucune demande d'information sur le registre prévu à cet effet.

M.FAIVRE demande des précisions sur la nature de ces déchets et Mme le Maire donne lecture de la synthèse des conclusions de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Mme le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ce projet après avoir déploré que les cartes présentes dans le dossier ne soient pas légendées, ce qui les rend difficilement exploitables.

A l'issue des débats, Mme le maire propose de donner un avis favorable, sous réserve d'un respect complet des prescriptions de la DREAL.

Décision : adoption rejet autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : 20 / contre : / abstention : 2)

QUESTIONS DIVERSES

1) RENOVATION ECLAIRAGE STADE MUNICIPAL

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Objet : *Mme le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait sollicité le SDEHG pour un chiffrage de la rénovation de l'éclairage du stade municipal.*

Un devis initial établi en Décembre 2015, mentionnait un reste à charge pour la commune de 26 339 €. Après réalisation de l'étude et des plans détaillés, le SDEHG revient vers nous avec un nouveau devis chiffré à 11 000 €.

Mme le Maire précise que ce montant peut être réglé sur la base de 8 annuités et soumet cette nouvelle proposition financière au vote du Conseil, qui l'approuve à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : 22 / contre : 0 / abstention :)

2) DECISION MODIFICATIVE : inscription dépense cour de ferme

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Objet : *Mme le Maire demande l'autorisation d'inscrire cette question à l'ordre du jour, autorisation accordée à l'unanimité.*

Un habitant de la commune ayant souhaité bénéficier du programme départemental de réfection des cours de ferme, la commune a fait l'avance de la dépense qui n'avait pas été prévue au budget. Mme le Maire sollicite donc l'autorisation de modifier le budget, en vue de l'inscription de cette dépense sur l'article correspondant.

Etant rappelé qu'il s'agit seulement d'une avance puisque la commune percevra une subvention du Conseil départemental de 762 € et que le solde restant sera refacturé par la commune au particulier.

Mme le Maire précise que ce programme départemental sera supprimé à compter de décembre 2016 et demande l'autorisation de rédiger cette décision modificative.

Décision : adoption rejet autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : 22 / contre : 0 / abstention :)

3) VIA GARONA

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : Mme le Maire informe le Conseil Municipal, qu'une trentaine de bénévoles de l'association CAMINAREM, sont intervenus sur la commune pour débroussailler 300 m du futur sentier VIA GARONA.

4) TRAVAUX

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire informe le Conseil, que les travaux de réfection de la couche de roulement des rues St Cizi, St Julien et de la Bastide sont achevés et qu'ils ont été entièrement financés par le Conseil Départemental.

Concernant les travaux du Pont Lajous, leur montant s'élèvera à l'issue de 3 chantiers successifs à 500 000 € totalement pris en charge par le Département.

Mme VEZAT remercie M.AUDOUBERT pour le suivi de ce chantier et indique qu'après une pause, les travaux reprendront au printemps pour la deuxième tranche.

5) CONNEXION INTERNET

M. FAIVRE fait part en fin de réunion des difficultés qu'il rencontre à titre personnel comme certains de ses voisins pour bénéficier d'une connexion internet. Il apparait que la difficulté relève de France Telecom qui tarde à intervenir.

La séance est levée à 22 H

Rieux-Volvestre, le 17 Novembre 2016

Le Maire,
Maryse VEZAT-BARONIA

